

# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

## RÉSULTATS D'ELECTION

Des candidats présentés aux élections prudhommales dernières, un seul est passé ; nous pouvons cependant dire que pour nous c'est une victoire.

Nos camarades Le Baron et Le Gravier, présentés par le Syndicat de la Métallurgie, n'espéraient pas conquérir du premier coup les suffrages suffisants pour prendre place au Conseil des Prudhommes. C'est d'autant plus beau de leur part d'avoir accepté d'affronter la lutte sans espoir de succès. Le premier pas en avant est fait ; espérons que les prochaines élections seront plus favorables.

Dans la section Commerce, le Syndicat des Employés présentait dans la première catégorie notre ami Pressensé, qui obtenait au premier tour 207 suffrages contre 228 accordés à M. Leroux, et 82 à M. Lecam.

Au deuxième tour, nous voyons Pressensé obtenir 252 suffrages contre 259 à M. Leroux et 34 à M. Lecam.

Notre ami Pressensé gagnait donc 45 voix tandis que M. Leroux n'en gagnait que 31. Un petit effort eut fait entrer notre candidat au Conseil de Prudhommes.

Dans la 2<sup>e</sup> catégorie, nous présentions notre ami Ricordel qui, au premier tour, obtenait 102 suffrages contre 92 à M. Philippe.

Au deuxième tour, quelques-uns de nos camarades étant si sûrs du succès n'ont pas daigné se déranger, et nous voyons accorder 95 suffrages à Ricordel et 93 à M. Philippe. Notre ami Ricordel est élu, mais il en a fallu de peu qu'il échoue.

Ce qui prouve qu'il est absolument nécessaire de ne pas s'endormir sur de vagues présomptions, de faire son devoir et de le faire en toutes circonstances consciencieusement.

E. FARGIER.

## UNION DÉPARTEMENTALE

Réunion de bureau du 3 novembre 1920

M. Fargier, président de l'Union, rend compte au bureau de pourparlers engagés par la Coopérative Nantaise, rue de Strasbourg, en vue de grouper notre service d'achats en commun. Il est convenu que de part et d'autre il sera nommé une commission de trois membres pour examiner dans quelles conditions la cession pourrait se faire.

Le bureau de l'Union désigne MM. Fargier, Perrin et Caron, qui se rencontreront d'ici peu avec la commission de la Coopérative Nantaise avec pleins pouvoirs pour traiter au mieux des intérêts moraux et matériels des syndicats.

Les élections prudhommales furent également envisagées, et le bureau décida d'accentuer le concours que nous offrait la Confédération de l'Intelligence et de la Production française.

Un grand nombre de syndiqués n'étant pas inscrits sur les listes, les bureaux des différents syndicats devront s'occuper à l'avenir de veiller à l'inscription de leurs membres.

La création des diverses commissions étant à l'ordre du jour, les membres du bureau furent répartis de la façon suivante :

Commission des fêtes : M. Pressensé ; Coopérative : M. Perrin, Mlle Favre ; Propagande, relations extérieures, journal : M. Fargier, Mlle Drouart.

Commission d'études : MM. Caron et Riolland, Mlle Goupille.

Ces diverses commissions seront complétées par les délégués de chaque Syndicat à l'Union Départementale.

Le Secrétaire : J. CARON.

## COOPÉRATIONS

Un nouvel article de première nécessité va bientôt être ajouté à la liste déjà bien fournie des marchandises mises à la disposition des syndiqués : nous voulons parler du beurre ; mais comme cette marchandise est extrêmement périssable, nous avons décidé de faire l'achat de la quantité régulière demandée à l'avance

par les syndiqués qui en feront la commande huit jours à l'avance.

Nous tenons à faire remarquer que le beurre livré par l'entremise du service d'achats en commun sera de première qualité et à un cours bien inférieur à celui du marché.

Les syndiqués sont invités à venir constater la grande baisse de prix sur les : huile de table, sucre, café, savon, et quelques articles tels que marmelade de pommes livrée à 3 fr. 10 la boîte de 1 kilo ; les excellents pâtés vendéens et pâtés de gibier, à des prix relativement bon marché.

La Commission de Coopération.

## SYNDICAT DES EMPLOYÉS

Assemblée extraordinaire

du 7 novembre 1920

Les membres du Syndicat, convoqués en assemblée extraordinaire, se réunirent au siège, 6, rue de Bel-Air.

L'appel nominal fait au commencement de la réunion donna les résultats suivants :

Présents (y compris la Section de Toutes-Joies) : 216 ; absents : 51. — Total au répertoire : 267.

L'assemblée était donc valablement constituée pour délibérer.

M. Fargier, président, exposa l'ordre du jour comportant :

1° La transformation de notre Section autonome en Syndicat indépendant ; transformation nécessitée par la création d'une Union départementale des Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure rattachée à la Confédération française des Travailleurs chrétiens.

Cette transformation fut adoptée à l'unanimité.

2° Les élections prudhommales. Tous nos camarades étant d'avis que nous devions présenter des candidats, les camarades : Pressensé Gustave, pour la première catégorie ; Ricordel Maurice, pour la deuxième catégorie, furent désignés par acclamations.

M. le président exposa ensuite les projets de développement de notre Service d'achats en commun, de création d'une maison de famille pour les jeunes hommes et d'un restaurant corporatif. Il donna également d'utiles renseignements sur notre situation dans notre nouveau local comme locataires membres de l'Union départementale.

Une cotisation minima de 2 francs par membre pour achat de matériel destiné à notre immeuble fut votée avec un remarquable enthousiasme, et bon nombre de

nos camarades s'en acquittèrent avant leur sortie ; beaucoup d'entre eux donnèrent même plus de 2 francs.

Ceux de nos camarades qui ne l'auraient pas encore fait sont instamment priés d'y songer, car le trésorier les attend.

Le bureau remercie tous les syndiqués d'avoir répondu en aussi grand nombre à son appel.

Le Secrétaire,  
J. CARON.

## NAISSANCE

Jeanne-Juliette-Camille Touveron, 6 septembre 1920.

Nos bien sincères félicitations aux heureux parents, particulièrement à notre camarade Touveron, si dévoué à notre Syndicat.

## MARIAGE

Le mardi 9 novembre, en l'église de Saint-Similien, a eu lieu la bénédiction nuptiale de notre ami Ploquin avec Mlle Adeline Guigard.

Nous sommes heureux d'offrir aux nouveaux époux nos bien cordiales félicitations et nos vœux de bonheur.

## COTISATIONS

Les syndiqués n'ayant pas encore réglé leurs cotisations sont priés de passer, sans retard, à la Permanence, le vendredi soir, pour retirer leur reçu.

Passé le 31 décembre prochain, les reçus de l'année 1919, qui n'auront pas encore été retirés seront présentés par la poste, augmentés des frais de recouvrement.

Le Trésorier : BABAU.

## COOPERATION

Les syndiqués ayant déposé des factures à l'escompte, avant le 20 septembre dernier, sont invités à venir les retirer.

Passé le 31 décembre prochain, l'escompte des factures qui n'auront pas été retirées sera acquis au Syndicat.

Le Trésorier : BABAU.

P.-S. — Il est rappelé que les factures de la Belle Jardinière doivent être présentées à l'escompte à Paris, au plus tard dans le courant du mois qui suit leur création. Passé ce délai, elles sont périmées.

## SYNDICAT DES METALLURGISTES

Les cours d'électricité théoriques et pratiques commenceront le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, au siège, 6, rue de Bel-Air, à 19 h. 30.

La réunion d'études mensuelle aura lieu le jeudi 9 décembre, à 19 h. 30, au siège.

Vu l'urgence de la réunion, tous les syndiqués sont instamment priés d'assister. Des résolutions très importantes devront être adoptées. Une vue des travaux de l'année écoulée sera donnée ; une directive pour l'année qui va commencer sera discutée.

Le Bureau syndical compte donc que tous tiendront à honneur d'assister à cette séance.

Pour le Bureau,  
Le Président : PERRIN.

## Section des Dames

### Syndicat de l'Aiguille

Fête du 25<sup>e</sup> Anniversaire

Sections Ste-Anne et Ste-Marie réunies  
Dimanche 28 novembre

Le matin, à 7 heures, à l'église Cathédrale, la messe, où nombreuses nous avons répondues à l'appel de notre Syndicat, nous occupons les places réservées pour nous dans la grande nef. Nous constatons avec plaisir que bon nombre de syndiqués de l'Union Départementale ont tenu à venir assister à notre messe, nous donnant là la meilleure preuve d'une fraternelle sympathie.

M. le curé de Saint-Pierre officie ; Monseigneur est là, présent, assisté de M. le chanoine Ménard, qui s'unissent à nos prières.

A l'Evangile, Monseigneur monte en chaire. Redire les bonnes paroles que Sa Grandeur nous adressa m'est bien impossible, cependant je me rappelle que Monseigneur s'associait intimement à notre action de grâces qui montait, fervente, vers Dieu, pour ces vingt-cinq années écoulées, mais aussi il nous encouragea à persévérer dans la bonne voie, à nous perfectionner dans notre profession afin de devenir les meilleurs parmi les bonnes ouvrières, et que les résultats acquis par l'exemple ainsi donné seront plus grands que les meilleurs discours.

## COMPAGNIE FRANÇAISE.

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

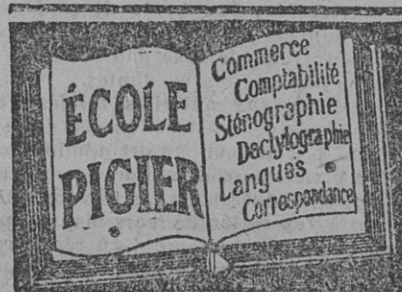
A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

## ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1<sup>re</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14. De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet. De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques de l'Année.

M. BRILLET

Expert-Comptable Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

sions de la Chambre, ou laissera glisser quelques feuillets, d'une main distraite, sur le tapis vert des Sciences Morales. (Section de législation).

Mais nous serons encore quelques-uns à posséder son opuscule sur la Dotation syndicale, et nous nous demanderons si cette fougue n'était pas de la puissance, et si cette brochure n'était pas un livre.

JEAN GAULTIER,  
avocat à la Cour de Paris.

## Les Jardins Ouvriers de Strasbourg

Le récent Congrès des Jardins ouvriers a mis en valeur les avantages et le développement rapide de cette institution autour d'un grand nombre de villes.

L'exemple de Strasbourg qui a été cité, est particulièrement intéressant.

La fondation des Jardins ouvriers n'y date que de 1912.

En 1914, on comptait 284 jardins établis sur 20 hectares et qui produisaient 55.386 fr. de fruits et de légumes.

En 1918, les parcelles au nombre de 1209 se développaient sur une surface de 38 hect. et leur rendement s'élevait à 757.000 fr.

Dès la cessation des hostilités, la municipalité française donnait à l'œuvre une impulsion vigoureuse.

En 1919 elle obtient 1280 jardins avec un rendement de 1.005.000 fr. En 1920 les jardins sont au nombre de 2.760 et leur rapport dépasse deux millions.

L'exemple de Strasbourg montre l'importance des résultats que peuvent obtenir en très peu de temps quelques hommes d'initiative.

## Une Banque Populaire à Clermont

Les Banques populaires instituées par la loi de 1917 présentent trop d'avantages pour qu'elles ne soient pas appelées à un prochain et rapide développement.

En moins de trois ans il s'est fondé 54 de ces banques et quelques-unes d'entre elles réalisent déjà un chiffre d'affaires important.

Celle de Limoges, fondée au début de 1920, avait réalisé dès février pour 1.800.000 francs d'affaires; en juin pour 4.484.000; en septembre pour 7.180.000 frs; en octobre pour plus de 81 millions.

Une nouvelle caisse vient d'être constituée à Clermont-Ferrand, au capital de 200.000 fr. et elle étendra ses opérations à toute la XVII<sup>e</sup> région économique (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Allier).

L'Union des syndicats patronaux et industriels et les Sociétés d'anciens combattants lui ont accordé leur patronage et leur concours actif. Ces Banques qui peuvent réaliser toutes les opérations de banque dans des conditions plus avantageuses pour les commerçants et les grands industriels que les grandes sociétés de crédit, servent aussi d'intermédiaires pour les prêts aux démobilisés que la loi du 24 octobre 1919 accorde jusqu'à concurrence de 10.000 fr. au taux de 3 0/0. C'est dire les services qu'elles peuvent rendre et l'intérêt qu'il y aurait à assurer à cette institution nouvelle une rigoureuse impulsion dans toutes les régions.

CONFÉDÉRATION NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS AGRICOLES

AGRICULTEURS  
SOUSCRIVEZ A L'EMPRUNT NATIONAL !

6 0/0 émis à 100 francs

Transformez

votre or, vos billets de banque

vos bons de la défense

en titres durables garantis par la France

SOUSCRIVEZ

Pour consolider le Crédit public et par suite votre propre épargne;

Pour diminuer la circulation fiduciaire;

Pour amortir plus rapidement notre dette à l'étranger;

SOUSCRIVEZ

Pour que la France prospère soit assurée de l'ordre et de la liberté et qu'un avenir pacifique soit assuré à vous et à vos enfants.

Les souscriptions sont reçues dans les caisses publiques, dans toutes les Banques et dans les Syndicats agricoles.

## LES SYNDICATS DE L'ABBAYE et M. Millerand

L'Union centrale des Syndicats de l'Abbaye ayant adressé à M. Millerand ses félicitations pour son élection à la présidence de la République, a reçu la réponse suivante :

PRÉSIDENCE de la RÉPUBLIQUE 12 octobre 1920.  
MADAME,

Le Président de la République, particulièrement sensible aux félicitations que vous avez bien voulu lui adresser au nom des Chambres Syndicales de l'Union centrale des Syndicats professionnels féminins, 5, rue de l'Abbaye, me prie d'être auprès de leurs membres, comme de vous-même, l'interprète de sa vive gratitude.

Agrées, Madame, l'hommage de mon respect.

Le Chef du secrétariat particulier du Président de la République.

J. MILLERAND.

## Le Congrès des réformistes

Nous avons eu l'occasion de signaler déjà diverses organisations à forme syndicale dont l'activité se manifeste surtout en temps de grève par d'opulentes affiches que les journaux conservateurs reproduisent avec complaisance : « La Liberté du Travail » du boulevard Richard-Lenoir, entreprise qui met à la disposition des patrons, à des prix raisonnables, un stock de briseurs de grèves, la C. N. T. (Confédération Nationale du Travail) dont la jaquette a été dévoilée par un rapport à la Préfecture de police, etc...

Les syndicats réformistes, dont le siège est rue Bonaparte et dont le secrétariat est installé dans les bureaux de la *Démocratie Nouvelle*, et dont les fondateurs ont été mêlés pendant de longues années à la très louche Bourse Libre du Travail, se défendent d'être des jaunes. Ils ont récemment tenu un congrès à la salle de Géographie de Paris.

L'Union, fondée au mois de février 1919, compterait 56 syndicats et 27.935 adhérents. Les groupements les plus nombreux seraient ceux de Nantes, Rouen et le Havre. L'Union publie un petit journal, *l'Aurore syndicale*, mais sa réclame est surtout faite par la *Démocratie Nouvelle*.

Nos lecteurs se souviennent peut-être encore des articles parus dans la *Démocratie nouvelle* et que nous avons reproduits, articles par lesquels un rédacteur du journal faisait appel aux patrons pour soutenir les syndicats réformistes.

Est-ce pour cela que *l'Intransigeant*, en annonçant le récent Congrès des syndicats réformistes inséra la convocation sous la rubrique « Les organisations patronales » ?

Le congrès s'émut fort de cette classification et protesta véhémentement.

Le rapport moral dont il fut donné lecture ne permet pas de signaler une seule occasion dans laquelle les syndicats réformistes seraient intervenus jusqu'à présent en faveur des intérêts professionnels.

Leur rôle purement négatif consiste à s'être opposé aux grèves de 1919 et de 1920.

Le congrès a examiné un certain nombre de questions, notamment celle de la loi de huit heures qu'un auditeur traita de « fumisterie ».

Les syndicats réformistes se prononcèrent cependant en faveur de cette loi, mais avec de larges dérogations.

Un autre rapport fut consacré au sursalaire familial. Le rapporteur se déclare opposé à un système qui n'est qu'un acte de charité patronale.

Il reproche notamment aux patrons « d'insérer le sursalaire familial dans leurs frais généraux ». Le même reproche pourrait être adressé, semble-t-il, en ce qui concerne les salaires eux-mêmes... et serait tout aussi sérieux.

Le grand orateur du congrès fut le camarade Heppenheimer, ancien conseiller municipal de Paris.

Le camarade Heppenheimer — auquel un congressiste reprocha d'ailleurs d'être un intellectuel et un théoricien — eut un beau mouvement d'éloquence que rapporte la *Démocratie nouvelle* : « Nous stigmatisons, s'est-il écrié, les pseudo-démocrates de la C. G. T., de cette association révolutionnaire, bourgeois déguisés en travailleurs, agents provocateurs qui viennent aux meetings des mains sales et en tenue prolétarienne alors qu'ils ont domestiqués chez eux et le soir endossent le smoking mondain ! »

Un délégué eut la curiosité de demander à quel titre le camarade Heppenheimer possédait une carte de circulation gratuite sur les chemins de fer. Il fut répondu que

Heppenheimer joignait à sa qualité de militant des syndicats réformistes celle de « contrôleur des régions libérées ».

Enfin l'on décida que le prochain congrès aurait lieu à Tours. « Cela tombe d'autant mieux, remarque le journal de Lysis, que Poulanc (qui est secrétaire général des syndicats réformistes) vient de trouver dans le courrier une lettre de la Chambre de Commerce de Tours qui envoie une subvention pour le prochain congrès. »

L'aveu est dénué d'artifices. Restons-en, si vous le voulez bien, sur ce mot de la fin.

## Pour les familles ouvrières

### LE LOGEMENT DES MINEURS

Les journaux industriels confirment un accord survenu entre le ministère des travaux publics et les compagnies minières. au sujet de la construction d'habitations pour les ouvriers mineurs.

Les prix de taxation des charbons français seront majorés d'une certaine somme — cinq francs par tonne environ — sous la condition que l'excédent des recettes qui en résultera sera employé intégralement par les compagnies minières à augmenter les sommes consacrées à la construction de logements ouvriers. Si les dépenses totales affectées à ces constructions étaient inférieures à celles prévues, les compagnies feraient les ristournes correspondantes.

La nouvelle sera accueillie avec joie par les entrepreneurs de maisons à bon marché. Nous croyons qu'il faut s'en réjouir. Il est nécessaire d'attirer la main-d'œuvre vers les professions les plus nécessaires au pays. Nul progrès social ne peut, d'autre part, être plus important à l'heure actuelle que la construction d'habitations saines et confortables pour les masses ouvrières.

L'industrie minière a l'avantage de se développer en général à travers les campagnes et il est relativement aisé de réserver à chaque ouvrier un jardin. Avant la guerre, des cités-jardins modèles avaient été construites par certaines compagnies du Pas-de-Calais. Les corons de certains faubourgs industriels du Nord laissaient par contre beaucoup à désirer et les taudis sont encore bien fréquents dans les agglomérations de mineurs de la Loire et du Midi.

### L'EXEMPLE ANGLAIS

En Angleterre, le gouvernement et les particuliers déploient une remarquable activité pour résoudre la question du logement ouvrier. D'après un rapport récent, au 26 juin, 10.456 projets avaient été soumis au ministère par 1.659 autorités locales et 148 sociétés d'utilité publique. Les plans de 229.560 maisons avaient été l'objet de 4.771 demandes d'approbation; 4.053 de ces demandes, se rapportant à 214.076 maisons, avaient été autorisées; 120.827 soumissions sur 132.994 avaient été acceptées. Des contrats avaient été signés pour 76.205 maisons; les travaux avaient commencé pour 24.414, dont 1.652 sont tout à fait terminés; 1.645 autres n'attendent plus que les peintres.

Le nombre moyen de demandes d'autorisation qui parvient chaque semaine au ministère est proche d'un millier.

D'autre part, au mois d'août, avant que le Parlement ne parte en vacances, le ministre de la santé publique, Dr. Addison, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de dispositions additionnelles portant non seulement sur le logement, mais sur l'hygiène et sur divers rouages de l'administration locale. Certaines de ces dispositions méritent d'être signalées pour leur hardiesse.

En ce qui a trait au logement les autorités locales auraient plein pouvoir de prendre d'office à bail tout local adapté à l'usage des classes ouvrières et qui serait demeuré inoccupé pendant une période d'au moins trois mois.

Le projet prolonge de douze mois le délai pendant lequel des subventions peuvent être accordées aux personnes qui construisent des immeubles.

La loi complémentaire de 1919 sur l'habitation, qui interdit tous travaux de luxe dans l'industrie du bâtiment, avait institué un tribunal à qui il peut en être appelé de ces interdictions. Le projet déposé en août autorise ce tribunal à siéger en plusieurs sections pour accélérer les jugements. Il confère en outre au ministre le droit d'intervenir pour arrêter les travaux de luxe dans certains cas non prévus par les lois existantes.

Pour faciliter aux autorités locales l'exécution de plans de construction sur des sites qui ne sont pas de leur ressort administratif, il leur est permis de conclure des accords avec les autorités voisines pour les travaux qui se rattachent à l'exécution de leurs plans et pour le règlement des dépenses qui en résulteront.

Les autorités locales reçoivent pleins pouvoirs, sous réserve de l'approbation du ministre, pour pourvoir au logement de leurs propres employés.

## UN ARTICLE de l'Osservatore Romano

Nos idées et notre action ne sont pas sans éveiller l'attention de l'étranger — témoin l'article publié en tête de sa première page par *l'Osservatore romano* du 28 octobre 1920, — article consacré au mouvement syndical dans les milieux catholiques français. L'auteur y étudie le caractère de cette action « purement professionnelle », sa propagande, son organisation; il rappelle la fondation du syndicat des Employés du commerce en 1887, les créations successives de nouveaux syndicats, l'action féminine et son organisation; il montre l'aboutissement de tout ce mouvement dans la *Confédération française des Travailleurs chrétiens*, — qui a adhéré à la Fédération syndicale internationale chrétienne de la Haye; — il montre enfin la valeur éducative de ces syndicats, et le rôle que jouent en France les idées sociales et leur étude dans les cercles d'Etudes.

Il conclut — et cette phrase montre assez la sympathie avec laquelle est faite cette étude et l'importance qu'elle donne à nos groupements :

Il circule dans tous ces milieux une vie très intense qui fait bien augurer de l'avenir et permet d'entrevoir le jour où le catholicisme rayonnera puissamment, en France, par son action sociale.

## L'apprentissage en Alsace

M. Coupat, sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, a constaté la solution méthodique qui a été apportée au problème de l'apprentissage dans nos trois départements : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle.

Dès l'école primaire, par l'organisation du préapprentissage et par l'application des méthodes nouvelles de l'orientation professionnelle, l'enfant est dirigé vers la carrière pour laquelle le désignent ses aptitudes naturelles.

L'apprentissage proprement dit est fait à l'atelier. Mais les patrons et artisans, groupés obligatoirement en chambre de métier, contrôlent réciproquement l'enseignement qu'ils donnent à leurs apprentis.

La chambre des métiers, qui a son siège à Strasbourg, exerce son action sur tous les commerçants et industriels. Elle perçoit obligatoirement sur chacun d'eux une taxe proportionnée à leur revenu. Son budget ainsi constitué lui permet de subvenir aisément aux frais de fonctionnement des cours professionnels proprement dits : ce budget qui, en 1911, était de 79.792 marks, s'élève aujourd'hui à 320.000 francs.

Bien que la loi de huit heures soit en application en Alsace et en Lorraine, les patrons n'hésitent pas, dans un intérêt bien entendu, à envoyer les apprentis aux cours de dessin, de technologie, de français, de sciences appliquées, en prélevant sur les heures de travail payées le temps nécessaire à leur perfectionnement.

Le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, encouragé par les résultats remarquables obtenus par la Chambre des métiers d'Alsace et de Lorraine, se propose de saisir à bref délai le Parlement d'un projet de loi qui permettra d'étendre à toute la France une organisation qui, par sa souplesse, peut aisément s'adapter aux besoins des régions les plus différentes.

A cet effet, M. Coupat sera entendu prochainement par la Commission de l'enseignement technique que préside M. Verlot, député des Vosges.

## SIMPLE CONSTATATION

Le dimanche 22 et le lundi 23 août, les organisations syndicales cégétistes, le Parti socialiste, les groupes de Libre-Pensée, ont organisé de concert à Roubaix-Tourcoing des manifestations en faveur de la révolution russe.

Cela ne nous surprend pas. Nous avons dit depuis la fondation de nos syndicats libres, que les syndicats cégétistes étaient nettement socialistes et anti-religieux. Rien d'étonnant qu'ils s'unissent avec le Parti unifié et la Libre-Pensée pour acclamer la révolution.

Pourtant, cela doit empêcher les travailleurs qui ne sont ni anti-religieux, ni révolutionnaires de donner leur nom et leur argent à la C. G. T.

Ce fut l'une des raisons qui ont déterminé la création des syndicats libres. Les événements prouvent que nous avons eu raison.

(Le Nord Social)

## Les leçons d'une élection

Aux élections prud'hommes de la Seine, les Syndicats chrétiens présentèrent quatre candidats, ils ont été élus tous les quatre.

Dans la première catégorie, Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. l'emporte par 1079 voix contre 714 au cégétiste. Louis Chaussoin est nommé par 1075 voix contre 717.

Dans la deuxième catégorie, Albert Huleux, du syndicat de la rue Cadet, obtient 112 voix contre 97.

Enfin, dans la section des Tissus, troisième catégorie, M<sup>me</sup> Bardot, des syndicats de la rue de Sèze, remplace, par 97 voix contre 92, M<sup>me</sup> Jeanne Bouvier, une des militantes les plus en vue du syndicalisme rouge.

Ainsi se trouve élargie la victoire que les employés chrétiens avaient déjà remportée avant la guerre en faisant élire leur président Charles Viennet.

Ces résultats cadrent mal avec la prétention qu'affiche en toutes circonstances la C. G. T. de représenter l'unanimité de la classe ouvrière.

Le succès est d'autant plus frappant que la lutte, par la volonté des socialistes, avait été portée sur le terrain des principes.

Les candidats de la rue Cadet et de la rue de Sèze n'avaient rien dissimulé de leurs convictions.

« Nous sommes, proclamèrent-ils, catholiques sociaux, sociaux parce que catholiques ».

Leurs adversaires avaient prudemment décliné au premier tour le patronage de la C. G. T. et ce n'est qu'en dernière heure que la C. G. T. lança un appel en faveur de ses candidats.

Le spectre un peu fatigué du cléricalisme était bien entendu évoqué !

Les électeurs n'ont pas été dupes de la manœuvre.

Ils connaissent la sincérité des convictions syndicales des membres de la C. F. T. C. Ils ont suivi leurs campagnes et approuvé leur attitude professionnelle. Ils les ont préférés aux artisans de la lutte des classes.

Et l'on a pu constater que si, dans les Congrès, les organisations cégétistes peuvent faire état d'effectifs très supérieurs à ceux des syndicats chrétiens, lorsqu'on passe au vote, la situation se renverse.

Les syndicats rouges comptent comme adhérents tous ceux qui à un moment donné ont rallié leurs rangs, même si, depuis plusieurs années, ils ont cessé le versement de leurs cotisations.

Les Syndicats chrétiens ne font état que des cotisants réguliers et leur propagande incessante, dans toutes leurs sections, a ce résultat que d'année en année, lentement mais sans secousses ni recul, leur nombre s'accroît et leur force se développe.

Aux « noyaux » d'agitation que constituent les syndicats cégétistes ils opposent des organisations durables plus stables et par conséquent susceptibles d'un travail plus efficace et plus constant.

Les élections qui viennent d'avoir lieu à Paris et le succès qui les couronne contribueront à dissiper le mirage du « monopole cégétiste ».

Elles montreront à tous les travailleurs qui comptent sur le syndicat, non pas pour le coup de collier en temps de grève, mais pour l'organisation so-

lidaire de la profession, de quel côté est la force réelle.

Elles constituent pour les organisations chrétiennes, en même temps qu'une récompense pour leur effort passé, le meilleur stimulant et le plus sûr gage de succès pour l'avenir.

PIERRE LABAUME.

## Le Congrès de Liège

M. Despots, président de la Fédération des syndicats d'employés, veut bien nous communiquer le compte rendu du Congrès de Liège auquel il avait été délégué par la C. F. T. C.

Le dimanche 10 octobre, se tenait à Liège l'Assemblée générale de la Fédération chrétienne des Syndicats de la province, et j'avais été chargé d'y représenter la Confédération française des Travailleurs chrétiens.

Cette réunion était présidée par le cardinal Mercier, entouré de quatre évêques, du consul de France, de deux ministres du gouvernement belge, de plusieurs députés et sénateurs et d'un grand nombre de notabilités. Une foule estimée à 5.000 personnes se pressait dans une salle, très vaste pourtant, et débordait sur les couloirs et les dégagements.

Lorsque le cardinal est entré dans la salle, il a été acclamé avec un enthousiasme délirant. Puis, on a entendu divers militants des œuvres sociales de Liège, qui nous ont donné des renseignements bien consolants sur la marche de leurs associations. Ils mettent en ligne des effectifs imposants; ils ont des services admirablement organisés, et ils disposent même, par suite d'une ingénieuse combinaison avec un autre organe, d'un journal quotidien : *Le Démocrate*.

Lorsque mon tour de parler fut venu, après un intéressant intermède musical, je saluai, au nom des travailleurs chrétiens de France, l'illustre cardinal Mercier, et je dis à nos camarades de Belgique combien nous les admirons, et quelle était ma joie de venir leur donner ce sincère témoignage de cordiale fraternité. Puis, je leur exposai ce que nous avons fait, quels sont nos espoirs, sur quoi ils peuvent légitimement s'appuyer, et je terminai en exprimant ma confiance en l'avenir, l'union sur le terrain social de deux peuples qui ont mêlé leur sang sur les champs de bataille devant nécessairement être féconde pour répandre autour de nous la justice, l'amour et la paix.

J'avais à peine regagné ma place qu'on me présentait une magnifique gerbe de fleurs, cravatée de larges rubans aux couleurs nationales de France et de Belgique, cependant que la fanfare jouait la *Marseillaise*, et que les 5.000 assistants, debout, applaudissaient frénétiquement en criant : Vive la France !

J'étais ému au delà de ce que je puis exprimer d'être l'objet d'une si touchante manifestation, qui ne s'adressait pas à mon humble personne, mais à notre chère Patrie.

Je remerciai, autant qu'on peut le faire lorsqu'on est si profondément remué, puis le cardinal Mercier régala l'assistance d'une charmante causerie, qui lui valut des acclamations sans fin. Avec beaucoup de finesse, et dans une forme pleine d'enjouement, il rappela les principes qui doivent guider notre action sociale, et parla en termes qui m'allaient au cœur de notre pays qu'il appelle toujours « la noble France ».

Le cardinal s'en alla, suivi par les acclamations d'une foule compacte, grossie par tout le voisinage qui avait copieusement pavoisé, lorsque, quelques heures auparavant, la nouvelle de sa venue s'y était répandue.

J'ai rapporté de cette belle journée une excellente impression. Nous devons profiter de toutes les occasions pour resserrer les liens de bonne confraternité qui existent entre les travailleurs catholiques des deux pays qu'unissent tant de choses. J'ai été, de mon arrivée à mon départ, entouré d'attentions et de prévenances dont j'ai été très touché. Des réunions de ce genre nous mettent dans le cœur une espérance robuste et bien portante, et nous encouragent à redoubler d'activité sur le terrain social, le plus réellement actuel de tous.

A. DESPOT.

## La dotation syndicale

M. René Favareille vient de publier chez l'éditeur Berger-Levrault une plaquette de soixante-quinze pages, intitulée « La Dotation syndicale; solution de la question sociale ». L'ouvrage se divise en deux parties : une partie négative, une partie positive.

### UN REQUISITOIRE CONTRE LA POLITIQUE BOURGEOISE

C'est un réquisitoire sobre et clair contre l'attitude égoïste et repliée, gardée par la bourgeoisie législative à l'égard des masses industrielles au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Illustration rapide et juste de la parole d'Auguste Comte, dont l'ouvrage nouveau n'est que le commentaire ardent : *Il faut incorporer dans la société moderne le prolétariat qui n'y est encore que campé.*

D'où viennent l'équilibre et la force sociale de la bourgeoisie ? De la perfection qu'elle a donnée aux lois permettant aux petits capitaux de s'associer. Pour les travailleurs de l'usine, pour l'immense prolétariat urbain, il n'existe pas de loi qui permette de manière efficace le groupement des capitaux : d'où déséquilibre et faiblesse sociale du monde ouvrier.

Il faut donc avant tout perfectionner la législation actuelle.

Les ouvriers n'épargnent pas. C'est un fait. Trêve de prédication et de bons conseils : Comptons avec ce fait. L'épargne ne sera jamais — dans le peuple salarié — individuelle et libre; elle ne peut être que collective et forcée.

Les divers moyens célébrés jusqu'à ce jour ne sont que de pauvres trouvailles; actionnariat, participation aux bénéfices, sujets de discours et thèmes d'articles; ces idées ne se sont pas traduites en actes. Or, il ne faut s'attacher qu'aux pensées qui s'accordent avec les faits.

« Chaque participant ne reçoit qu'une chétive obole, qui s'incorpore à son salaire comme une gratification et qui en subit l'usage normal, qui est dépensée. Ce n'est donc pas par ce procédé que le salarié peut être incorporé, c'est-à-dire stabilisé. »

Pourquoi la participation aux bénéfices ne peut-elle se traduire en faits : parce qu'elle est contraire aux faits :

« Le salarié n'est pas le facteur principal du bénéfice. Les facteurs primordiaux sont : l'inventeur du procédé exploité; les directeurs et sous-ordres techniques, qui en suivent ou perfectionnent l'application; les directeurs et sous-ordres commerciaux, qui en organisent l'exploitation. Les facteurs secondaires sont les capitaux qui ont couru le risque de s'engager, et les salariés, qui transforment ou vendent la matière suivant les ordres donnés. Le capital et le personnel strictement exécutant peuvent être, et sont renouvelés, sans que la marche de l'affaire s'en ressentent aucunement tandis que tout changement dans les premiers facteurs se révèle immédiatement en bien ou en mal. »

Les risques du capital sont actuellement trop compensés; ceux des ouvriers ne le sont que très imparfaitement, par des institutions de chômage, des mutualités, des coopératives, des bourses de travail dont l'inefficacité témoigne de la maladresse de l'Etat.

« Il y a une responsabilité globale et organique de l'industrie moderne dans l'insécurité et l'instabilité de la vie prolétarienne. »

### Quelques critiques

M. Favareille a une vision nette des choses du travail et du milieu social présent. Il enregistre les faits avec rigueur, et cette franchise courageuse nous repose de son ton convenu et des sentences pompeuses de tant d'économistes en chambre qui, sans avoir jamais mis le pied dans un faubourg, haranguent le peuple du coin de leur feu, et du fond de leur fauteuil. M. Favareille discerne exactement le seul but vers lequel marcher la stabilisation du peuple mouvant des usines.

M. Favareille note avec justesse le rôle secondaire de l'argent, l'importance diminuée de l'actionnaire dans les sociétés. Ce nouveau dogme a trouvé du reste à la fois un défenseur et un prophète dans Walter Rathenau, qui incarne en Allemagne l'esprit de l'industrie moderne. (Dans ses livres et dans ses rapports Rathenau ne

cesse d'insister sur le peu d'intérêt que présente pour la société la préoccupation de l'actionnaire, et cette idée avait du reste, dès 1905, été déjà justement développée par M. Bour art, l'éminent professeur de la Faculté de Nancy.)

Mais M. Favareille nous semble un peu injuste envers les lois d'assistance sociale votées depuis vingt ans. Elles sont mal faites, elles sont fragmentaires, elles ont échoué. D'accord. Mais pourquoi les syndicats, au lieu de collaborer aux travaux préparatoires, au lieu d'en aider la vulgarisation et d'en appuyer les tendances ont-ils prêché l'abstention méprisante et proclamé l'unique fécondité de la haine ? L'hostilité de la C. G. T. méritait bien une parole de blâme. Mais M. Favareille a le dédain des paroles et ne s'intéresse qu'aux faits.

### LES IDEES POSITIVES DE M. FAVAREILLE

« Il doit être prélevé sur les frais généraux de la production brute une certaine somme, en dotation au corps des travailleurs organisés dans ses syndicats »

« La quotité de ce prélèvement variable pour chaque genre d'entreprise, est fixé par la loi. Le produit est affecté, par corporation, entre les divers syndicats au prorata du nombre des membres. »

Pour réaliser ce projet, nous possédons déjà les deux rouages essentiels : la capacité civile des syndicats et l'impôt sur le chiffre d'affaires. Quels seront les bénéfices immédiats ?

D'abord l'éducation économique du prolétariat. « Rapidement grandira une forte génération de secrétaires de syndicats et de gérants de coopératives » (à la condition d'en rétribuer hardiment les fonctions) Ce qu'on cherche vainement dans la participation des ouvriers à la gestion des entreprises patronales, on l'attendra dans la participation des ouvriers à la gestion des syndicats élargis et dotés.

Le pouvoir glissera des politiciens aux techniciens. Du reste, pour fixer les bases de la dotation, il faudra créer un grand conseil syndical composé des représentants des employeurs, des employés et de l'Etat. La solution de la question sociale est trouvée ! il suffit d'un impôt nouveau, mais si minime ! Qu'on nous donne la « part du combattant » de l'industrie, et la guerre sera terminée.

### Quelques difficultés d'application

Comme toujours, quand il s'agit de construire, le verbalisme, l'enthousiasme, les vœux d'avenir — violemment méprisés au cours des attaques contre les systèmes précédents — reprennent leur droit. Mais M. Favareille peut invoquer en faveur de son lyrisme des circonstances atténuantes. Son projet n'est pas achevé, mais il est tracé, sinon bâti. Le plan n'est pas complet; il est simple.

La difficulté, c'est la police des syndicats. Il ne faut pas que ce prélèvement serve à augmenter le trésor de guerre de la Troisième ou de la Sixième Internationale. Alors, encore des services de répression des fraudes, des inspecteurs, de la papeterie, des procès-verbaux et des avertissements ! La solution de la question sociale, c'est toujours de l'administration de plus et le problème tourne en rond.

### CONCLUSION

Cependant tout ce qui est humain présente des inconvénients. Il convient d'insister sur les immenses services que rendrait la réalisation du projet, notamment pour les banques populaires, pour les logements ouvriers. L'Etat serait allégé de tout un budget qui l'écrase et peut-être bien ce nouvel impôt serait-il assez vite une source d'économie pour le contribuable. Nous nous devons en tous cas de signaler aux lecteurs de *l'Ame Française* les idées de M. Favareille. Il attaque les médecins et les avocats; il a tort car les remèdes qu'il prescrit dénotent chez lui du diagnostic et sa manière d'argumenter nous révèle des dons d'orateur.

Il attaque le Parlement et l'Académie; il a raison. C'est le moyen le plus rapide pour y entrer. Bientôt M. Favareille déposera de lourds rapports sur la table des commis-

Nombreuses furent les communions, sources de grâces pour notre cher Syndicat.

Pendant la célébration de la sainte Messe, notre groupe de chanteuses nous donna l'audition de très beaux cantiques qui nous disposaient à la méditation, à la prière.

L'après-midi, nous nous réunissons en famille au siège social, 6, rue de Bel-Air. La grande salle de réunion, trop petite, hélas ! est remplie avant l'heure fixée, chacun voulant voir Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Nantes, qui nous avait promis de présider notre réunion familiale.

A 4 h. 1/2, Monseigneur arrive, accompagné de M. le chanoine Ménard. Il est reçu dans la salle des achats en commun par MM. les curés de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas et de Saint-Similien.

M. le chanoine Ménard présente à Monseigneur les membres des bureaux de nos deux sections, puis M. Fargier, président de l'Union Départementale, et M. Perrin, vice-président. M. le chanoine signale l'absence de Mlle Cléminot, notre chère présidente, retenue bien malade. Monseigneur nous prie de lui transmettre qu'il la bénit tout spécialement.

Monseigneur fait son entrée dans la grande salle ; une émotion joyeuse emplit tous les cœurs.

M. Fargier adresse alors à Sa Grandeur les souhaits de bienvenue dans notre maison syndicale et traduit bien nos impressions en disant que nous revivions cette belle page de l'Evangile où le Divin Sauveur, écartant ses disciples, leur disait de laisser venir à lui les petits enfants.

Puis c'est la section Sainte-Anne, dans la personne de six de ses jeunes membres, qui offrent à Monseigneur, dans une poésie charmante, les vœux du Syndicat, un peu du travail du Syndicat et surtout combien elles y sont attachées.

Vient le tour de la section Sainte-Marie, trois ravissantes fleurs, laquelle sera digne d'être offerte, chacune défend vaillamment sa cause, qui par son éclatant blancheur, qui par la beauté couleur d'or de sa corolle, et enfin la troisième par son humilité même.

Mlle Favre, trésorière de la section Sainte-Anne, nous fait l'histoire du Syndicat. Nous revivons depuis le début les heures parfois dures, les heurts et les cahots, mais aussi à côté que de consolations, les dévouements des grands cœurs à la bonne cause ne lui font pas défaut : le syndicat doit vivre, il vivra.

La guerre vient ; nous sommes femmes, nous ne partons pas sur le champ de bataille. Mais cet événement n'en cause pas moins des troubles sérieux dans notre organisme. Enfin, grâce à Dieu, c'est la paix. Nous nous regroupons ; une Union Départementale des Syndicats chrétiens est en préparation, nous y apportons notre humble collaboration, il nous faudra opérer quelques changements ; la chose est débattue, adoptée, faite. Enfin, grâce à cette Union, nous allons avoir une maison syndicale, tous les espoirs nous sont ouverts.

Monseigneur prend à tâche de répondre à tous. Dans une allocution bien sentie, avec une bonté toute fraternelle, il nous dit sa joie d'être parmi nous, et remercie tous ceux qui ont écarté quelques épines de notre chemin. Quelques-uns ont déjà été rappelés par Dieu, mais Sa Grandeur est heureuse de saluer M. Elie Bardoul, — un ouvrier de la première heure, — M. Puget, notre conseil ; les directeurs des œuvres diocésaines, dont M. le chanoine Ménard est le digne continuateur, enfin le bon M. Robert, curé de Saint-Nicolas, si dévoué à notre Syndicat.

Puis Monseigneur, passant en revue le travail fait pendant ces vingt-cinq années écoulées, nous engage à nouveau à persévérer dans cette voie de telle sorte que nous arrivions à commémorer notre 50<sup>e</sup> anniversaire par de nombreux et nouveaux progrès.

Nous nous séparâmes avec le souvenir inoubliable de cette journée gravée dans nos cœurs.

ANIC.

## VIE SYNDICALE

Novembre. Une grande leçon à recueillir et qui nous est donnée par ceux qui ayant bien travaillé, jouissent à présent de l'éternelle récompense. Tous les saints, tous nos morts, tous les vaillants de la grande guerre, ils ont mis dans leur vie l'idéal qui les a inspirés, guidés, soutenus, avec lequel ils ont vécu, pour lequel beaucoup sont morts : le devoir.

Que de tels exemples demeurent à jamais, qu'ils portent des fruits admirables. Qui donc mieux que notre grande famille syndicale peut s'en inspirer ; nous savons que chaque jour ramène l'obligation du travail. Eh bien ! à cette tâche apportons toutes les qualités d'intelligence, de volonté, de perfection dont nous sommes capables ; selon le mot heureux d'une de nos ardentes syndiquées, mettons un peu de notre âme dans notre travail. Mais, syndiquées catholiques, sachons bien que notre idéal du devoir ne se borne pas à notre seul travail personnel, il s'étend à tous ceux soumis comme nous à cette obligation de la tâche quotidienne. Aidons les autres à comprendre la beauté du travail, facilitons-leur la connaissance et la perfection de ce qu'elles doivent faire. Faisons vraiment œuvre de syndiquées en étant d'ardentes propagandistes de cette admirable union des travailleuses qui a pour devise : Vive labeur, aimons-nous, aidons-nous.

La vie syndicale de notre section s'est poursuivie durant ce mois dans chacun de ses rouages, nous en donnons plus loin quelques détails particuliers ; mais où elle s'est affirmée en pleine force, c'est à la réunion générale du dimanche 14 novembre. La grande salle des conférences est pleine quand la présidente, Mlle E. Goupille, ouvre la séance.

« Le motif de la réunion d'aujourd'hui, nous dit-elle, est le renouvellement d'une partie du bureau. Nous allons procéder à l'instant à cette élection, mais permettez-moi avant de vous entretenir un peu de votre Syndicat et de vous en retracer les grandes lignes.

« Comme vous le savez, nous sommes affiliées à la Confédération française des Travailleurs chrétiens qui comprenait, aussitôt après la guerre, 80.000 membres et qui en compte maintenant 140.000. Si nous catholiques, nous avons été tard à entrer dans le mouvement social, du moins nous y marchons à grands pas.

« Liés à la C. F. T. C., les syndicats féminins participent désormais à son action nationale et internationale dans la lutte pour l'ordre et le progrès social. Avec elle, et par la déléguée de notre Fédération à Paris, Mme Simon, elle a eu sa part de la victoire remportée au Congrès de La Haye ; une vraie victoire française, car désormais l'Internationale chrétienne faite par l'Allemagne, et en dehors de nous avant la guerre, compte des Français dans son comité de direction, et la présidence passe des mains de l'Allemagne à celles d'un neutre, ami de la France, un Belge, tandis que la vice-présidence est confiée à un Français.

La C. F. T. C. se subdivise en unions régionales, dont plusieurs ont été constituées cette année, entre autre : nous avons formé à Nantes l'Union Départementale qui va s'agrandir et devenir bientôt l'Union régionale de l'Ouest.

« Notre Syndicat catholique des Dames employées de commerce et de bureaux est entré cette année dans l'Union Départementale. Extérieurement, nous avons constitué des sous-sections : deux sont en pleine vie, une autre en voie de formation. Intérieurement, nous avons établi des commissions pour la bonne administration des services syndicaux.

« Je suis heureuse de faire un éloge tout particulier à la commission des Fêtes dont la présidente et les membres ont accompli leur tâche avec autant de dévouement que de succès.

« Je fais un pressant appel à de nouvelles bonnes volontés pour nos autres commissions. « Le syndicat ne peut avoir aucune action si les syndiquées de font rien », a dit Mlle Butillard ; que toutes nous apportent donc leur concours pour que notre Syndicat continue à se développer, soit prospère, rende de véritables services à ses adhérentes, ait une action sociale.

« Je recommande tout spécialement la commission de recrutement qui aurait besoin de propagandistes zélées ; il serait très bon que chaque établissement en eût une pour maintenir le courant de vie syndicale dans la maison.

« La commission du journal demande une sténo-dactylographe ; ses membres seraient heureux de savoir que le *Messageur* est un ami toujours accueilli avec plaisir et lu avec intérêt. N'est-il pas un courant de vie entre toutes et ne s'efforce-t-il pas de rendre service en indiquant les réunions, les fêtes, en donnant toutes les communications. »

Après cet exposé si clair et si réconfortant, on procède au vote. La présidente rappelle encore que le bureau est renouvelable par tiers tous les ans ; l'année dernière le syndicat n'étant pas encore suffisamment assis, cette formalité n'avait pas été remplie. En conséquence l'élection de cette année sera des deux tiers.

C'est donc huit syndiquées que nous devons élire. Au premier tour de scrutin, sept noms sortent avec le nombre de voix requis ; au deuxième tour, le huitième nom. Voici la liste des élues :

Mlles E. Goupille, Cizeau, Nicol, Martin, Croué, Bouhier, Skoczynska et Gotreau.

La nomination de Mlles Goupille et Cizeau est accueillie avec de vifs applaudissements. La séance est levée.

Dimanche 21 novembre, première réunion du nouveau bureau. Il est procédé à l'affectation des charges ; le vote les détermine ainsi :

Présidente : Mlle E. Goupille ; vice-présidentes : Mlles V. Cizeau et Jeanne Martin ; trésorières : Mlles Maxime Dupont et Marie Bouhier ; Secrétares : Mlles M. Skoczynska et Rachel Croué ; archiviste-bibliothécaire : Mlle Marie Goujon ; conseillères : Mlles E.-M. Nicol, G. Guilton, B. Gautreau.

Aussitôt après le vote, le bureau entre en fonction. La présidente prend d'abord le chapitre des commissions ; du fait des élections et de la nouvelle constitution du bureau, il y a quelques modifications dans l'attribution des commissions :

**Recrutement.** — La présidente du Syndicat, Mlle E. Goupille, veut bien assumer encore la direction de cette importante commission ; elle s'adjoint Mlle Croué qui l'aidera de tout son zèle.

**Etudes.** — Mlle Martin entre comme vice-présidente dans cette intéressante commission.

**Hygiène et Maison de repos.** — Mlle Marie Bouhier, présidente.

La présidente exhorte vivement chaque présidente de commission à s'occuper avec le plus entier dévouement de la tâche qui lui est confiée et de s'assurer de précieux et utiles concours.

Par la voix du journal, elle demande instamment aux syndiquées de se faire inscrire à la permanence, 18, rue Talensac, dans la commission où elles désirent entrer.

Avant de clore la séance, le nom d'une patronne pour le Syndicat est mis aux voix. Les suffrages vont à Sainte Geneviève.

Sainte Geneviève, si dévouée à la protection de Paris, soyez notre modèle, bénissez-nous.

## RÉUNION SYNDICALE

Une conférence du plus haut intérêt, sur le bienfait et l'utilité des Syndicats catholiques, a été faite par Mlle Butillard, directrice fondatrice de l'Ecole Normale catholique.

L'éminente conférencière a développé ce sujet devant un auditoire attentif auquel elle a communiqué son ardeur et son attachement à la doctrine sociale catholique.

M. Le Cour-Grandmaison présidait la séance.

## COMMISSION DE RECRUTEMENT

Une réunion syndicale a eu lieu dimanche 21 novembre, à la sous-section de Chantenay. Mlle Goupille a fait la cause-rie étude ; le prochain *Messageur* en donnera le résumé. Mlle A.-M. Nicol a été également déléguée à cette réunion.

## Commission d'Etudes

Le Cercle a eu sa réunion mensuelle le dimanche 14 novembre. Salle comble devant laquelle Mlle Martin a traité « La loi de 8 heures ».

Son étude parfaitement faite, très documentée, a été suivie avec une attention qui ne s'est pas démentie ; nous en publierons le résumé. Le texte complet est à la permanence à la disposition de celles qui le désireraient.

Le prochain Cercle d'étude aura lieu le dimanche 12 décembre, à 8 h. 1/2 très précises.

Sujet : Le salaire.

## COMMISSION DES FETES

La commission des Fêtes organise pour le 26 décembre, salle Saint-Stanislas, une grande séance récréative avec le concours de l'Amicale Saint-Pierre, au profit de notre maison syndicale de la rue de Bel-Air.

L'Amicale Saint-Pierre a fait ses preuves et les scènes qu'elle représente sont du meilleur goût et des mieux rendues. La fête s'annonce donc comme très intéressante.

Le prix des places est de 2 fr. les premières et 1 fr. les secondes ; on peut faire numéroté ses places moyennant 0 fr. 50 au parterre et 0 fr. 25 pour les autres places, chez M. Fleury, bottier, 7, place Saint-Pierre. La location sera ouverte tous les jours à partir du lundi 6 décembre.

Nous faisons un pressant appel à nos syndiquées pour placer des cartes.

N. B. — Une tombola sera tirée. Nous acceptons avec reconnaissance tous les lots qui nous seront offerts. Prière de les adresser à la Permanence, 18, rue Talensac.

## FAMILLE SYNDICALE

Le mardi 20 novembre a été béni, en la basilique Saint-Donatien, le mariage de Mlle Anne Fatines avec M. Joseph Rannon. Nous leur adressons l'expression de nos meilleurs vœux.

## ETUDES SYNDICALES 1921

JANVIER. — Où en est le mouvement syndical féminin en France.

FEVRIER. — L'épargne ; quelques notions sur les banques, caisses d'épargne.

MARS. — L'actionnariat et la participation aux bénéfices.

AVRIL. — Rôle du syndicat dans les élections, les conseils du Prudhomme, etc.

MAI. — 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Internationale et la C. G. T.

JUIN. — Sens social et actions sociales.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie FIGREE et C<sup>o</sup>, 57, rue Saint-Clément.

# Maison LEGLAS=MAURICE

LEGLAS=MAURICE &amp; JAMIN

— — — SUCCESSEURS — — —

Téléph. 4.81 — 9 &amp; 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — Rideaux — Literie — Tapis

Manufacture au Mont-Goguet

## VOUS ECONOMISEREZ

6 0/0 environ sur vos assurances-vie,

5 0/0 environ sur vos assurances-incendies,

avec les réductions de tarifs dont je puis vous faire bénéficier actuellement

Rentes viagères aux meilleurs taux, Accidents, Vol, etc.

Je cherche des agents, adressez-vous à moi, vous pouvez facilement doubler vos revenus, sans négliger votre travail habituel.

Léon de JOANNIS,

La CONFIANCE-VIE,

La Caisse Centrale de Capitalisation,

3, Place de l'Écluse, Nantes.

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest